

# RELEVER LES DÉFIS LIÉS À LA SÉCURITÉ ET AUX DROITS DE L'HOMME DANS DES ENVIRONNEMENTS COMPLEXES

## PROGRAMME DE FORMATION SUR LES NORMES GÉNÉRALES RELATIVES AU MAINTIEN DE L'ORDRE



ICRC



DCAF  
a centre for security  
development and  
the rule of law

Avec le soutien de:



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Federal Department of Foreign Affairs FDFA



## **Table des matières**

<b>MODULE 1 : CADRE GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>
<b>A. Le cadre juridique</b>	<b>5</b>
1. Droit international relatif aux droits de l'homme et droit national	5
2. Normes internationales relatives au maintien de l'ordre	5
<b>B. Questions pratiques et éthiques</b>	<b>6</b>
1. Responsabilités (fonctions) et pouvoirs en matière d'application des lois	6
2. Relier les droits de l'homme et les opérations d'application des lois : les principes relatifs à l'usage de la force	6
3. Normes éthiques relatives aux opérations d'application des lois	7
<b>MODULE 2 : USAGE DE LA FORCE ET DES ARMES À FEU</b>	<b>10</b>
<b>A. Principes régissant le recours à la force</b>	<b>11</b>
<b>B. Contrôle des foules</b>	<b>12</b>
<b>C. Armes à feu</b>	<b>13</b>
1. Usage des armes à feu	13
2. Informations de base sur la balistique	13
<b>D. Exercice</b>	<b>14</b>
<b>MODULE 3 : ARRESTATION, DÉTENTION, FOUILLES ET SAISIES</b>	<b>15</b>
<b>A. Arrestation et saisie</b>	<b>16</b>
1. Principes régissant l'arrestation	16
2. Fouille et saisie	16
3. Exercice : Comment procéder dans la pratique à une arrestation, une fouille et une saisie	17
<b>B. Détention des personnes prévenues et condamnées</b>	<b>18</b>
1. Détention et interrogatoire par la police	18
2. Personnes vulnérables	18
3. Exercice	19

## Informations générales

Pour assurer la mise en œuvre efficace sur le terrain des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PV), il est essentiel que les responsables de l'application des lois bénéficient d'une formation adéquate. Diverses parties prenantes ont exprimé le besoin de pouvoir s'appuyer sur un programme de formation standard pour les prestataires de sécurité publique déployés dans le cadre des opérations des entreprises extractives.

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont entrepris de répondre à cette demande en élaborant un Programme de formation sur les normes générales relatives au maintien de l'ordre. En leur qualité d'observateurs officiels de l'Initiative sur les principes volontaires (IPV), le DCAF et le CICR, avec l'appui de la Division Sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, ont acquis une expertise pour l'élaboration d'outils pratiques visant à aider les entreprises et les autres acteurs concernés à comprendre et mettre en œuvre les PV.

Afin d'optimiser l'utilité du présent programme de formation, le DCAF et le CICR se sont appuyés sur plusieurs consultations avec diverses parties prenantes organisées au cours des deux dernières années pour identifier les principaux besoins en la matière.

## Objectifs de cette formation

Le présent document vise à proposer les grandes lignes d'un programme de formation standard pour les responsables de l'application des lois déployés dans le cadre d'opérations d'entreprises extractives. Il vise à faire en sorte que les responsables de l'application des lois acquièrent une compréhension commune des rapports entre les questions de sécurité et les droits de l'homme. Il présente les principaux blocs thématiques qui doivent être traités dans toute formation sur la sécurité et les droits de l'homme à l'intention des responsables de l'application des lois et il propose des objectifs d'apprentissage pour chacun de ces thèmes.

Ce programme de formation vise à constituer une norme de référence que les parties prenantes peuvent consulter lorsqu'elles cherchent à définir le contenu de la formation dont doivent bénéficier les responsables de l'application des lois.

Par ailleurs, ce programme de formation peut permettre aux responsables de l'application des lois de comprendre les attentes des différentes parties prenantes en ce qui concerne la formation de leurs unités.

Le but de cette formation est de faire en sorte que les participants comprennent le rôle essentiel que jouent les droits de l'homme pour assurer une sécurité durable et à long terme. La formation permettra aux parties prenantes de prendre conscience de l'importance du respect des droits de l'homme, de leurs rôles et responsabilités à cet égard et de la manière d'interagir efficacement avec les autres parties prenantes, y compris les forces de sécurité publiques et privées. De plus, elle permettra aux forces de police de communiquer de manière efficace et responsable afin de désamorcer les situations sensibles.

Il convient de noter que ce programme de formation n'a pas vocation à se substituer à une formation technique et pratique plus complète des responsables de l'application des lois. Sa portée se limite à actualiser et renforcer les connaissances des responsables de l'application des lois sur les principes des droits de l'homme applicables dans le cadre de leurs opérations.

## A qui s'adresse cette formation ?

Ce programme de formation est destiné aux responsables de l'application des lois qui possèdent des connaissances préalables sur les principes régissant l'application des lois. La manière dont il est structuré et le contenu qu'il propose peuvent ne pas être totalement appropriés, pertinents ou suffisants pour la formation d'autres types de prestataires de services de sécurité.

## Comment utiliser cette formation ?

Ce programme de formation est structuré autour de trois modules principaux qui traitent des normes internationales applicables aux professionnels de l'application des lois. La durée totale de ce programme de formation est de trois jours, modulables selon l'évaluation préalable et les besoins des participants. La durée requise pour chaque bloc thématique au sein des modules est précisée à titre indicatif.

Chaque module présente d'abord un plan général qui décrit l'objectif global des modules, ainsi que les principaux thèmes abordés. Les modules sont ensuite structurés en plusieurs sections, qui présentent les contenus qui devraient être examinés plus en détail. Des méthodes d'enseignement efficaces sont proposées pour chaque section à titre indicatif. Chaque module se conclut par un exercice pratique qui permet aux participants de tester leurs connaissances sur le thème traité.

## Méthodologie et outils

Tout au long de cette formation, le DCAF et le CICR encouragent le recours à des méthodes participatives éprouvées qui permettent aux participants, quel que soit leur niveau d'éducation, de s'appropriier le contenu et d'appliquer les compétences acquises. Différents outils doivent être utilisés durant la formation, y compris de courtes vidéos, des jeux de rôles et des simulations basées sur des scénarios. Des méthodes pédagogiques appropriées sont proposées pour chaque bloc thématique. L'iconographie suivante est employée tout au long du programme de formation pour indiquer la méthode adéquate pour enseigner le contenu traité.



**Présentation**



**Travail de groupe**



**Réalité virtuelle**



**Sessions interactives  
ou Questions  
et réponses**



**Films**



**Durée**



**Études de cas**



**Exercice sur le terrain**

## Et maintenant ?

Ce programme de formation fournit une base pour élaborer des manuels de formation spécifiques (à savoir des modules de formation plus longs et plus détaillés). Le DCAF et le CICR sont disposés à continuer à développer davantage ce programme de formation à l'intention des responsables de l'application des lois afin qu'il puisse être adapté à différents contextes.

# MODULE 1 : CADRE GÉNÉRAL

## Objectif

À l'issue du module 1, les responsables de l'application des lois ont amélioré leur compréhension des rapports entre la législation nationale relative aux droits de l'homme et les cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme et au maintien de l'ordre. Par ailleurs, la compréhension des principes directeurs et des implications pratiques des normes internationales sur le comportement des responsables de l'application des lois permet d'accroître la capacité des participants à respecter les droits de l'homme dans le cadre d'opérations d'application des lois.

## Plan général

- A. Le cadre juridique
- B. Questions pratiques et éthiques



## Méthodes d'enseignement



## A. Le cadre juridique

### 1. Droit international relatif aux droits de l'homme et droit national

**Objectif d'apprentissage:** Les participants examinent les textes, traités et conventions internationaux et régionaux clés relatifs aux droits de l'homme pour comparer ces normes avec les législations nationales.

- a. Examiner le droit et les institutions internationaux relatifs aux droits de l'homme
- b. Examiner le droit et les institutions régionaux relatifs aux droits de l'homme
- c. Examiner les dispositions nationales en matière de protection des droits de l'homme
  - i. Constitution
  - ii. Droit pénal
  - iii. Procédures pénales
  - iv. Règlements de police
  - v. Organes nationaux de défense des droits de l'homme

---

Méthodes d'enseignement

 1 heure



### 2. Normes internationales relatives au maintien de l'ordre

**Objectif d'apprentissage:** Les participants actualisent leur compréhension des normes internationales relatives au maintien de l'ordre en examinant le contenu clé des codes de conduite et des principes internationaux en la matière.

- a. Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois
  - i. Respecter et protéger la dignité humaine et les droits de l'homme (art. 2, 5 et 6)
  - ii. Intégrité de la police (art. 1,4, 7 et 8)
  - iii. Proportionnalité dans l'usage de la force (art. 3)
- b. Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois
  - i. Dispositions générales
  - ii. Dispositions spéciales
  - iii. Le maintien de l'ordre en cas de rassemblements illégaux et parmi les prévenus et condamnés incarcérés
  - iv. Aptitudes, formation et conseils

---

Méthodes d'enseignement

 1 heure



## B. Questions pratiques et éthiques

### 1. Responsabilités (fonctions) et pouvoirs en matière d'application des lois

**Objectif d'apprentissage:** Les participants examinent les implications des normes internationales relatives au maintien de l'ordre et aux droits de l'homme sur le comportement des responsables de l'application des lois et comprennent comment les responsabilités des différents acteurs impliqués dans le maintien de l'ordre sont interreliées.

- a. Examiner la mission et les pouvoirs spécifiques de la police
- b. Comprendre les rapports entre les responsabilités des différents acteurs
  - i. Responsables de l'application des lois
  - ii. Entreprises privées
  - iii. Prestataires de sécurité privés

---

Méthodes d'enseignement  1 heure



### 2. Relier les droits de l'homme et les opérations d'application des lois : les principes relatifs à l'usage de la force

**Objectif d'apprentissage:** Les participants comprennent comment les principes relatifs à l'usage de la force peuvent orienter les responsables de l'application des lois pour accomplir leurs fonctions respectives dans le respect des droits de l'homme.

- a. Proportionnalité
- b. Légalité
- c. Redevabilité
- d. Nécessité
- e. Précaution

---

Méthodes d'enseignement  1 heure





### 3. Normes éthiques relatives aux opérations d'application des lois

**Objectif d'apprentissage:** Les participants comprennent les normes éthiques relatives aux opérations d'application des lois et les implications d'un code d'éthique dans l'accomplissement de leurs fonctions.

- a. Le rôle de l'éthique dans les opérations d'application des lois
- b. Comprendre les codes d'éthique

---

**Méthodes d'enseignement**  **1 heure**



## Documents d'information générale



### Sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme :

Déclaration universelle des droits de l'homme :

<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Language.aspx?LangID=eng>

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx>

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CERD.aspx>

Convention relative aux droits de l'enfant :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

Pacte international relatif aux droits civils et politiques :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>

Convention relative aux droits des personnes handicapées :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRPD/Pages/ConventionRightsPersonsWithDisabilities.aspx>

### Sur les normes régionales relatives aux droits de l'homme :

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples :

<http://www.achpr.org/instruments/achpr/>

Convention américaine relative aux droits de l'homme :

[http://www.oas.org/dil/treaties\\_B-32\\_American\\_Convention\\_on\\_Human\\_Rights.htm](http://www.oas.org/dil/treaties_B-32_American_Convention_on_Human_Rights.htm)

Charte arabe des droits de l'homme :

<http://hrlibrary.umn.edu/instree/loas2005.html>

Charte de l'ASEAN :

<http://asean.org/asean/asean-charter/>

Convention européenne des droits de l'homme :

<http://www.echr.coe.int/pages/home.aspx?p=basictexts>

## **Sur les normes internationales relatives au maintien de l'ordre :**

Code de conduite pour les responsables de l'application des lois :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx>

Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/UseOfForceAndFirearms.aspx>

Servir et protéger :

<https://www.icrc.org/en/publication/0698-serve-and-protect-human-rights-and-humanitarian-law-police-and-security-forces>

Manuel de formation sur l'intégrité de la police :

<http://www.dcaf.ch/training-manual-police-integrity>

La police. Rôles et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité :

<http://www.dcaf.ch/police-roles-and-responsibilities-good-security-sector-governance>

La boîte à outils sur l'intégrité de la police

<http://www.dcaf.ch/toolkit-police-integrity>

## **Exemples de Codes d'éthique :**

Le Code européen d'éthique de la police :

<https://polis.osce.org/node/4711>

Code d'éthique de la police sud-africaine :

<https://www.saps.gov.za/about/ethics.php>

## **Sur le projet DCAF- CICR « Relever les défis en matière de sécurité et de droits de l'homme dans des environnements complexes »**

Le Pôle d'information (Knowledge Hub) :

<http://www.securityhumanrightshub.org/>

Le Guide de Bonnes Pratiques (Toolkit) :

[http://www.securityhumanrightshub.org/sites/default/files/publications/ASHRC\\_Toolkit\\_V3.pdf](http://www.securityhumanrightshub.org/sites/default/files/publications/ASHRC_Toolkit_V3.pdf)

# MODULE 2 : USAGE DE LA FORCE ET DES ARMES À FEU

## Objectif

À l'issue du module 2, les responsables de l'application des lois ont une meilleure compréhension de la façon dont les normes relatives aux droits de l'homme concernant l'usage de la force et des armes à feu doivent être appliquées dans le contexte de la gestion des foules. En réexaminant les principes clés régulant le recours à la force et en partageant des stratégies efficaces de contrôle des foules, les responsables de l'application des lois ont une meilleure connaissance de la manière de réagir de façon appropriée face à différents types de situations.

## Plan général

- A. Principes régissant le recours à la force
- B. Contrôle des foules
- C. Armes à feu
- D. Exercice



## Méthodes d'enseignement



## A. Principes régissant le recours à la force

**Objectif d'apprentissage:** Les participants comprennent les différents principes qui régissent le recours à la force, ce qui leur permet d'agir de manière appropriée dans le cadre de leurs missions d'application des lois et d'apprendre comment signaler les violations des droits de l'homme et enquêter sur ces cas.

- a. Examiner les principes régissant le recours à la force
  - i. Légalité
  - ii. Nécessité
  - iii. Proportionnalité
  - iv. Redevabilité
- b. Appliquer les principes relatifs à l'application des lois dans la pratique quotidienne
- c. Procédures relatives aux rapports et aux enquêtes
  - i. Assistance médicale et notification à la famille
  - ii. Signalement des incidents
  - iii. Coopération avec les personnes chargées de l'enquête

---

**Méthodes d'enseignement**



**1 heure**





## B. Contrôle des foules : Théorie et pratique

**Objectif d'apprentissage:** Les participants actualisent leurs connaissances sur les principes et les tactiques permettant de contrôler efficacement les foules et prennent conscience de l'importance de maîtriser des techniques de désescalade, de disposer d'équipements de protection et de connaître les mesures alternatives à la force létale dans de tels contextes. Les participants améliorent leur capacité à appliquer les principes de la gestion des foules dans la pratique et peuvent répondre de manière différenciée et appropriée à différents cas de figure impliquant un contrôle des foules.

- a. Principes, commandement et contrôle, équipement et formation
  - i. Principes clés
  - ii. Désescalade et stratégies de contrôle des foules
  - iii. Équipement et formation
- b. Contrôle des foules dans la pratique

---

Méthodes d'enseignement  2 heures



## C. Armes à feu

### 1. Usage des armes à feu

**Objectif d'apprentissage :** Les participants examinent les principes et les procédures régissant l'usage des armes à feu et sont mieux à même de réagir de manière adéquate à différents cas de figure en respectant les procédures et les exigences en matière de responsabilité telles que la fourniture des premiers secours.

- a. Examiner les principes
- b. Mieux connaître les procédures de sécurité et les exigences en matière de responsabilité
  - i. Stockage sécurisé des armes et des munitions
  - ii. Fourniture de premiers secours et de soins médicaux aux blessés
  - iii. Procédures de signalement et d'enquête sur les incidents

---

**Méthodes d'enseignement**  **1 heure**



### 2. Informations de base sur la balistique

**Objectif d'apprentissage :** Les participants connaissent les différents effets de divers types d'armes et munitions, ce qui permet un usage adéquat de la force et des armes à feu.

- a. Armes à feu létales
- b. Armes neutralisantes non létales
- c. Équipement d'auto-défense

---

**Méthodes d'enseignement**  **1 heure**



## D. Exercice

**Objectif d'apprentissage:** Les participants sont mieux à même d'élaborer des stratégies pour réagir de manière appropriée à différents cas de figure impliquant l'usage de la force et d'armes à feu.

Contenu recommandé pour les exercices :

- a. Simuler un point de contrôle
- b. S'entraîner aux réponses adéquates à adopter selon les différents types de cas de figure
- c. S'entraîner à la prise de décision en matière d'usage proportionné de la force

---

**Méthodes d'enseignement**  **2 heures**



## Documents d'information générale



Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois:

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/UseOfForceAndFirearms.aspx>

Violence et usage de la force:

<https://www.icrc.org/en/publication/0943-violence-and-use-force>

Understanding Arms Carriers:

<http://icrcndresourcecentre.org/book-detail/?bookid=OTQz>



# MODULE 3 : ARRESTATION, DÉTENTION, FOUILLES ET SAISIES

## Objectif

À l'issue du module 3, les responsables de l'application des lois ont une meilleure connaissance des principes régissant leur comportement en cas d'arrestation, de détention, de fouille et de saisie, en tenant compte des droits spécifiques des groupes vulnérables. En outre, les participants sont mieux à même de relever les différents défis liés à la mise en œuvre des procédures relatives à la détention des prévenus et des condamnés conformément au droit international.

## Plan général

- A. Arrestation et saisie
- B. Détention de prévenus et de condamnés



## Méthodes d'enseignement



## A. Arrestation et saisie

### 1. Principes régissant l'arrestation

**Objectif d'apprentissage:** Les participants prennent conscience des implications du respect des cadres juridiques régissant les procédures d'arrestation et de détention pour le comportement des responsables de l'application des lois. En analysant en détail les cas d'intrusion (dans une propriété privée) et d'expulsion, les participants sont mieux à même de remplir leurs missions conformément aux normes internationales.

- a. Arrestation et détention
  - i. Motifs d'arrestation
  - ii. Droits d'une personne arrêtée
  - iii. Usage adéquat de la force lors d'une arrestation
  - iv. Arrestation ou détention illégale ou arbitraire
- b. Implications dans des cas particuliers
  - i. Intrusion (dans une propriété privée)
  - ii. Expulsions

---

Méthodes d'enseignement



1 heure



### 2. Fouille et saisie

**Objectif d'apprentissage:** Les participants améliorent leurs connaissances des règles et principes applicables aux opérations de fouille et de saisie afin de remplir leurs fonctions de manière appropriée dans différents cas de figure, y compris les intrusions (dans une propriété privée) et les expulsions.

- a. Règles et principes régissant les différents types de fouilles
  - i. Veiller à respecter la sensibilité au genre et la vie privée
  - ii. Informer les personnes soupçonnées sur les motifs de la fouille
  - iii. Consigner les cas de fouille, y compris des objets confisqués
- b. Procédures
  - i. Intrusion (dans une propriété privée)
  - ii. Expulsions

---

Méthodes d'enseignement



1 heure



### 3. Exercice : Comment procéder dans la pratique à une arrestation, une fouille et une saisie

**Objectif d'apprentissage :** Les participants sont mieux à même d'identifier les bonnes pratiques en matière d'arrestation, de fouille et de saisie dans différents types de situations.

Contenu recommandé pour les exercices :

- a. S'entraîner à répondre de manière appropriée à des situations d'intrusion (dans une propriété privée) et d'expulsion
- b. Évaluer et identifier les bonnes pratiques en matière d'arrestation, de fouille et de saisie

---

**Méthodes d'enseignement**  **2 heures**



## B. Détention des personnes prévenues et condamnées

### 1. Détention et interrogatoire par la police

**Objectif d'apprentissage :** Les participants ont actualisé leurs connaissances des dispositions générales qui régissent la détention et l'interrogatoire des détenus.

- a. Dispositions et normes générales
- b. Garanties procédurales
- c. Interrogatoires par la police

---

**Méthodes d'enseignement**  **1 heure**



### 2. Personnes vulnérables

**Objectif d'apprentissage :** Les participants sont capables d'adapter leur comportement envers les détenus appartenant à des groupes vulnérables en respectant les droits spécifiques dont ils bénéficient.

Principes et normes de protection généraux visant à répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables :

- a. Femmes
- b. Enfants
- c. Personnes âgées
- d. Non-ressortissants (réfugiés, étrangers, apatrides)
- e. Populations autochtones
- f. Personnes en situation de handicap

---

**Méthodes d'enseignement**  **1 heure**



### 3. Exercice

**Objectif d'apprentissage:** Les participants sont mieux à même d'identifier le comportement adéquat que les responsables de l'application des lois doivent adopter dans le cadre d'une détention par la police.

Contenu recommandé pour les exercices :

- a. Respecter les droits d'un individu dans le cadre d'une arrestation et de la détention
- b. Examiner les procédures relatives à l'accès aux mécanismes de plainte et aux services d'assistance juridique

#### Méthodes d'enseignement

Une visite virtuelle à un poste de police est organisée avec des instruments de la réalité virtuelle.



1 heure



## Documents d'information générale



Protéger les personnes privées de liberté :

<https://www.icrc.org/en/publication/0685-deprived-freedom>

Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/DetentionOrImprisonment.aspx>

Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus :

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/TreatmentOfPrisoners.aspx>

Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir :

<http://www.un.org/documents/ga/res/40/a40r034.htm>

Lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique :

[http://www.achpr.org/instruments/guidelines\\_arrest\\_detention/](http://www.achpr.org/instruments/guidelines_arrest_detention/)

**DCAF**

Chemin Eugène-Rigot 2E  
1202 Genève  
[www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

**ICRC**

Avenue de la Paix 19  
1202 Genève  
[www.icrc.org](http://www.icrc.org)

**Graphic design**

Studio BAD  
[studiobad.ch](http://studiobad.ch)

**Photo credits**

Cover: DCAF  
Page 4: Unsplash  
Page 7: ISSAT  
Page 10: ISSAT  
Page 12: Shutterstock  
Page 15: ICRC  
Page 17: ICRC

